

Les diagnostics sur la faisabilité du contrôle de l'offre diffèrent eux aussi. Tous estiment qu'à long terme, la diffusion des connaissances scientifiques et techniques mettra les armes sophistiquées de l'Occident à la portée de tous les États pauvres. Toutefois, on évalue différemment les possibilités de restriction des transferts. La plupart des participants pensent que cette formule donnera des résultats acceptables dans le domaine nucléaire. Les estimations varient cependant à propos des autres domaines. Par exemple, plusieurs doutent qu'il soit possible de contrôler les flux d'armes conventionnelles.

Plusieurs choses sont évidentes pour ceux qui favorisent la restriction des transferts. D'abord, il faut renforcer les politiques nationales d'exportation, notamment en ce qui a trait aux ventes d'armes conventionnelles, lesquelles sont encore faites dans bien des cas pour répondre à des besoins économiques et politiques égoïstes, sans que l'on prenne en compte les questions plus profondes de la moralité et de l'intérêt internationaux. Plusieurs pays occidentaux ont entrepris de réformer leurs lois nationales sur les exportations stratégiques. Les pays d'Europe de l'Est partent de zéro et doivent créer ces lois. Il faut espérer que les pays du tiers-monde vont leur emboîter le pas. Le cas des pays de l'Est, de l'Argentine, du Brésil et de l'Afrique du Sud semble montrer que l'accession à la démocratie politique favorise le mouvement en direction de meilleurs contrôles.

Ensuite, l'administration des politiques de contrôle doit être améliorée. Trop souvent, les gouvernements n'ont pas consacré assez de ressources au processus d'autorisation des permis d'exportation, de sorte que des produits dangereux ont échappé à la surveillance des autorités et abouti entre de mauvaises mains. Aussi, les conflits entre les différents appareils bureaucratiques sur les responsabilités à assumer en cette matière n'ont pas été résolus de manière à favoriser un meilleur contrôle des exportations.

La coopération internationale doit aussi être renforcée. Chaque producteur doit appliquer avec la même vigueur les politiques multilatérales. Il faudra veiller, grâce à des mesures de confiance, à ce que certains producteurs ne poursuivent pas un commerce stratégique profitable, pendant que d'autres se conforment aux accords collectifs.